****

**Loi Travail : un projet ni amendable, ni négociable, qui doit être retiré !**

**Solidaires affirme son opposition totale au projet de « loi travail ». Appliqué, il marquerait un recul sans précédent des droits individuels et collectifs des salarié-es.**

**Accepter le projet de loi concocté par le gouvernement pour satisfaire le patronat, ce serait :**

* accepter la liquidation des 35 heures,
* accepter de travailler jusqu’à 12 heures par jour,
* accepter que les patrons licencient quand ils veulent et comme ils veulent,
* accepter des heures supplémentaires majorées de 10% (au lieu de 25%),
* accepter des heures supplémentaires payées au bout de trois ans,
* accepter que les apprentis mineurs travaillent 10 heures par jour et 40 heures par semaine,
* accepter que des référendums imposés par le chantage, puissent défaire les droits collectifs,

**Non, il n’y a rien à sauver, rien à négocier dans la loi Travail : retrait total !**
C’est une attaque sans précédent contre les salarié-es, qui accélèrerait la flexibilité et la précarité. C’est cette même politique qui est à l’œuvre avec la contre-réforme PPCR dans la Fonction publique.

**La colère monte, la mobilisation s’accélère ; après les pétitions, c’est le moment de l’action.**

**SUD SOLIDAIRES FPT lance un appel à la grève et à participer aux manifestations du 9 Mars.**

**-Chalon sur Saône : 11h devant la maison des syndicats**

**-Macon : 13H** **square de la paix**

**-Moulins : 17h devant la préfecture**